REPERTOIRE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

N° Délibération	Objet	Vote
2023-52	Droit de préemption parcelles B718 et B1050	Adopté à l'unanimité
2023-53	Droit de préemption parcelles B1538 et B1544	Adopté à l'unanimité
2023-54	Droit de préemption parcelles B1537, B1545, B1546 et B1547	Adopté à l'unanimité
2023-55	Droit de préemption parcelles B1541 et B1542	Adopté à l'unanimité
2023-56	Droit de préemption parcelles C1642 et C1643	Adopté à l'unanimité

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023

Etaient présents :

Mrs Philippe BOUTEILLER, Julien BRUNET, Jérôme PAOLI, Jaouad ABOUD.
Mmes Sylvie ALAZARD, Céline BOYER, Anne Marie ISAIA, Agnès BURLE

Etaient représentés :

Thérèse BAUDOUIN donne pouvoir à Anne-Marie ISAIA
Philippe BERNARD donne pouvoir à Philippe BOUTEILLER
Nathalie SORDI donne pouvoir à Jaouad ABOUD
Jessica GOUJON donne pouvoir à Julien BRUNET

Julien BRUNET est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 06 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Informations diverses et Décisions prises depuis le dernier conseil

- Décision n°2023-004 relative au choix du prestataire pour l'isolation thermique des écoles élémentaire et maternelle : mise en place d'un double vitrage.
    - Prestataire : Provence Menuiseries
    - Coût : 93 186.24 HT soit 102 504.76 € TTC (TVA 10%).

- Subvention de 21 720 € accordée par l'état au titre du FIPD pour le projet de mise en place de la vidéoprotection.

- Subvention de 50 000 € accordée par l'état au titre du programme de reconquête du commerce en milieu rural pour le projet de création de commerces en entrée de ville.

- Subvention de 12 500 € accordée par la COVE au titre du Fonds de Concours Proximité en soutien au projet de refonte de la signalétique communale.

- Le parking du Colombier sera goudronné le 07/07/2023 afin d'être prêt pour la fête des vins.

- Les travaux du stade pour l'installation de l'arrosage sont en cours. Des clôtures électriques vont être installés afin de protéger le stade des sangliers.

- Le travail sur les conventions pour la refonte de la signalétique est en cours de finalisation. De nombreux professionnels ont déjà fait un retour.

- Suite à des dépôts sauvages répétitifs à l'Ouvèze, les services techniques ont installé des pierres pour rendre l'accès plus difficile.

- Le projet de portage de livres à domicile démarrera en septembre mais il y a déjà de nombreuses inscriptions.

2. Questions soumises à délibération

- **Délibération n° 2023-52 DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B718 ET B1050**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R211-1 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la vente des parcelles B718 (330 m^2) et B1050 (319 m^2) situées 190 Chemin de la Riaille.
La superficie totale est de 649 m^2. Le prix de vente est de 215 000 €.
La commune peut exercer son droit de préemption. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette préemption.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption

- **Délibération n° 2023-53 DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B1538 ET B1544**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R211-1 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la vente des parcelles B1538 (15 m2) et B1544 (783 m2) situées au lieu-dit La Marine.
La superficie totale est de 798 m2. Le prix de vente est de 56 000 €
La commune peut exercer son droit de préemption. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la préemption des parcelles situées en zone UC.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption
-

- **Délibération n° 2023-54 DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B1537, B1545, B1546 ET B 1547**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R211-1 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la vente des parcelles B1537(48m2), B1545 (199 m2), B1546 (18m2), B1547 (437 m2) situées au lieu-dit La Marine.
La superficie totale est de 750 m2. Le prix de vente est de 48 000 €.
La commune peut exercer son droit de préemption. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la préemption des parcelles situées en zone UC.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption

- **Délibération n° 2023-55 DROIT DE PREEMPTION PARCELLES B1541 ET B1542**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R211-1 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la vente des parcelles B1541 (87 m2) et B1542 (711 m2) situées au lieu-dit La Marine.
La superficie totale est de 798 m2. Le prix de vente est de 56 000 €.
La commune peut exercer son droit de préemption. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la préemption des parcelles situées en zone UC.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption

- **Délibération n° 2023-56 DROIT DE PREEMPTION PARCELLES C1642 ET C1643**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R211-1 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la vente des parcelles C1642(83 m2) et C1643 (777 m2) situées 260 Montée de Bellevue.
La superficie totale de la parcelle est de 860 m2. Le bien est un bien d'habitation d'une surface habitable de 150 m2. Le prix de vente est de 475 000 €.

Entendu l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption

3. Comptes rendus succincts des réunions et commissions

Le 30 Juin Monsieur le Maire a participé à La Roque Alric à une réunion sur les Comités de Feu de Forêts au cours de laquelle est intervenue la responsable départementale des CCFF. Ainsi, chaque commune doit créer un comité et chaque comité devra se grouper et mutualiser. Néanmoins, la priorité est de trouver des bénévoles. Il faudra également étudier la question du véhicule à mettre à disposition du comité. L'idée de la mutualisation des CCFF est de patrouiller sur l'ensemble du territoire des dentelles.
Dès que les bénévoles seront trouvés une délibération devra être prise pour créer le comité au sein de la commune.

4. Questions diverses

- La question de la location du camping aux particuliers est abordée. Plusieurs possibilités sont évoquées : location uniquement le soir, uniquement le midi, location de l'extérieur uniquement ou comprenant la buvette ?
  Après débats les élus décident à la majorité de ne pas proposer la location du camping aux particuliers pour les évènements en soirée.

- Monsieur le Maire propose d'évoquer la question de la réhabilitation, ou non, des WC publics chemin neuf. Les élus proposent la réhabilitation de ces wc mais l'ampleur des réparations est à évaluer.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance

Julien BRUNET

Le Maire

Philippe BOUTEILLER